

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER,

Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF,

vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien

ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s): Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique

MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER

Excusé(s): Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS

Absent(s): Madame Laurence MULLER-BRONN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Vincent DEBES,

Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Rapporteur: Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2018/114 - 60520 - Subventions diverses

Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de

24 000 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

. Dotations cantonales : 15 700 €,
. Enveloppe départementale : 8 300 €.

- approuve, par ailleurs, les termes du projet de convention financière, annexé à la présente délibération, à conclure avec l'association Club Perspectives Alsaciennes pour l'année 2018 ;
- autorise son président à la signer.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N°: 067-226700011-20180409-lmc1116104-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/04/18